



**Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel**

Distr. générale
23 avril 2012
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel
Quarantième session
Vienne, 20-22 novembre 2012
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire
Renforcement des programmes de l'ONUDI
au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts

Comité des programmes et des budgets
Vingt-huitième session
Vienne, 25 et 26 juin 2012
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Renforcement des programmes de l'ONUDI
au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts

Soldes inutilisés des crédits ouverts

Rapport du Directeur général

Conformément à la décision GC.14/Dec.14 de la Conférence générale, le présent rapport donne des informations sur les montants des soldes inutilisés des crédits ouverts auxquels les États Membres ont renoncé et sur la façon dont ces fonds sont utilisés pour renforcer les programmes de l'ONUDI.

I. Introduction

1. À la quatorzième session de la Conférence générale de l'ONUDI tenue en décembre 2011, les États Membres ont été "encouragés à envisager de renoncer volontairement à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts afin de renforcer les programmes de l'ONUDI" (décision GC.14/Dec.14). Le présent rapport rend compte des montants des soldes inutilisés des crédits ouverts devenus disponibles et des fins auxquelles ces fonds seront utilisés.
2. Au total, 27 États Membres ont renoncé à leur part des soldes inutilisés, ce qui donne un montant potentiel total de 13,6 millions d'euros devenus disponibles pour les programmes de l'ONUDI, tel qu'indiqué ci-après. L'annexe présente une liste complète des États Membres qui ont renoncé à leur part des soldes inutilisés et des montants correspondants.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Allocation des fonds

a) Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

3. Dans le contexte des besoins de développement actuels des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'ONUDI a créé un fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine dans le but de "financer des services dans les domaines thématiques présentant un intérêt particulier pour les États Membres de la région, notamment tous les domaines thématiques qui ne mobilisent généralement guère de financement" (document GC.14/18). Comme indiqué dans le document GC.14/18, les projets financés par ce fonds concerneront notamment "l'appui aux stratégies visant à apporter des solutions aux problèmes du commerce et de l'intégration économique aux niveaux sous-régional, régional et mondial, l'appui à l'élaboration et à la mise en commun de politiques et de connaissances industrielles, et l'assistance dans l'utilisation rationnelle de l'énergie à des fins productives". Le fonds devrait cibler les pays les plus pauvres de la région. Il a aussi été reconnu qu'il serait utilisé pour mobiliser des ressources supplémentaires à cette fin.

4. Après la création du fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, quatre pays (Brésil, Colombie, Équateur et Panama) ont indiqué qu'ils mettraient leur part à la disposition du nouveau fonds. Le montant disponible correspondant à leurs parts s'élève à environ 440 000 euros et un montant supplémentaire de 200 000 euros sera disponible une fois que d'autres versements échelonnés auront été reçus du Brésil.

b) Fins diverses

5. Comme indiqué dans le document GC.14/18, l'ONUDI a proposé aux États Membres que les soldes inutilisés soient aussi alloués à l'un des quatre domaines d'activité suivants: i) amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés grâce à la mise en œuvre d'initiatives de développement agro-industriel; ii) garantie de l'accès à l'énergie à des fins productives, l'accent étant mis en particulier sur l'accès des femmes à l'énergie; iii) promotion de la diversification économique pour favoriser la création d'emplois dans les secteurs productifs, en ciblant en particulier les groupes vulnérables, notamment les jeunes, dans les pays sortant d'une crise; et iv) accroissement de la compétitivité des industries des pays en développement grâce au respect des normes et des exigences concernant, entre autres, le développement industriel durable, l'industrie verte et l'efficacité énergétique.

6. Neuf États Membres (Côte d'Ivoire, Danemark, Finlande, Liban, Malte, Maurice, Mozambique, Norvège et Nouvelle-Zélande) ont indiqué que leurs parts pourraient être utilisées par l'ONUDI sans objectif précis ou aux fins décrites ci-dessus. Le montant total mis à disposition par ces pays est d'environ 770 000 euros.

7. Étant donné que des fonds d'affectation spéciale existaient déjà pour les domaines i), ii) et iv) susmentionnés, un nouveau fonds a été créé pour le domaine iii) et a été intitulé "Fonds d'affectation spéciale pour l'emploi des jeunes". Une fois que les parts des soldes inutilisés de ces neuf États Membres sont devenues disponibles, il a été décidé d'allouer un quart des fonds en question (environ 190 000 euros) à chacun des quatre domaines.

c) Autres

8. En renonçant à sa part des soldes inutilisés, l'Allemagne a spécifiquement demandé qu'une partie soit allouée à des projets de l'ONUDI visant à renforcer la production locale de médicaments génériques essentiels dans les pays en développement. Les discussions entre l'Allemagne et le Secrétariat sur les domaines précis auxquels les fonds seront consacrés sont en bonne voie.

9. La France a demandé qu'une partie de sa part des soldes inutilisés soit destinée à deux projets particuliers: a) l'énergie solaire et les activités relatives à la biomasse au Cambodge; et b) le développement de minicentrales hydroélectriques en Guinée.

10. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord, Israël est convenu que sa part serait utilisée pour des activités exécutées conjointement par l'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement (MASHAV) et l'ONUDI.

11. S'agissant de la part des soldes inutilisés des autres États Membres, plusieurs propositions sont en cours d'examen, dont l'allocation de fonds à des projets existants dans des domaines allant de l'industrie verte à la promotion de l'investissement, le versement aux comptes existants du Fonds de développement industriel ou le report en vue d'une utilisation pour un programme ultérieur.

III. Perspectives

12. Il convient de noter que les fonds provenant des soldes inutilisés des États Membres ne sont devenus disponibles que récemment, au cours du premier trimestre de 2012, et que, dans la majorité des cas cités dans le présent document, bon nombre des propositions de projets à l'étude en sont encore à un stade embryonnaire. En conséquence, les États Membres seront par la suite informés plus en détail des développements relatifs à l'allocation et l'utilisation de ces fonds.

13. Il convient également de noter que, dans plusieurs cas, des États Membres ont décidé de renoncer à leur part des soldes inutilisés sous certaines conditions, ce qui signifie qu'une partie des montants énumérés en annexe pourrait ne pas devenir disponible aux fins décrites dans le présent document.

IV. Mesure à prendre par le Comité

14. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

Annexe

Montants des soldes inutilisés auxquels les États Membres ont renoncé

<i>État Membre</i>	<i>Montant total (€)</i>
Allemagne	2 337 586
Brésil	389 049 ¹
Chine	589 631
Colombie	38 691
Côte d'Ivoire	2 851
Danemark	240 735
Équateur	6 926
Finlande	199 175
France	1 000 000
Inde	131 642
Indonésie	54 751
Israël	127 488
Italie	1 782 101
Japon	5 294 705 ²
Liban	6 811
Malte	4 616
Maurice	3 283
Mozambique	940
Norvège	225 506
Nouvelle-Zélande	84 348
Panama	5 243
Pologne	138 057
République arabe syrienne	13 291
République de Corée	528 512
République populaire démocratique de Corée	7 516
Suisse	419 971
Thaïlande	59 508
Total	13 692 933

¹ Un montant supplémentaire de 199 906 euros sera disponible lorsque le Brésil aura réglé ses arriérés de contributions.

² Ce montant est soumis à certaines conditions.